



# Les nouvelles d'Arcizac-Adour



décembre 2020

## CONSEIL MUNICIPAL

### Crise sanitaire

### Des mesures d'aides possibles

Lors du premier confinement, une veille sanitaire avait été mise en place par le conseil municipal afin d'accompagner les personnes vulnérables ou isolées. Aujourd'hui, nous poursuivons cette mission. Dans un premier temps, une information auprès des personnes identifiées a été effectuée. Nous pouvons étendre cette communication auprès de toutes celles et ceux qui auraient un besoin particulier afin d'améliorer le quotidien au domicile. Pour cela, Virginie Latre (adjointe au maire) et Marie Cénac-Morthe, pilote MAIA (Méthode d'Action pour

l'intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'autonomie) à la Maison Départementale, assurent une permanence téléphonique. Vous pouvez obtenir leur numéro en téléphonant à la mairie au 05 62 45 92 28 (voir les horaires de permanence au dos). D'autre part, des documents qui pourraient vous aider à effectuer vos démarches sont mis à votre disposition. Vous pouvez les récupérer sur rendez-vous le samedi matin à la mairie.

### Travaux

### Les dernières réalisations

Les travaux de voirie prévus pour l'automne ont été réalisés à l'entrée nord du chemin de Compostelle, au carrefour entre le chemin des coteaux et le chemin de randonnées, chemin des vallons, impasse Laspassade, impasse du hameau, chemin de l'abreuvoir et chemin du Pourret.

Par ailleurs, des nids-de-poule ont été comblés à différents endroits du village.



### Vente de bois

### Une coupe prévue fin février

**Fin février, une coupe affouagère sur pied sera organisée par la commune.**

L'affouage est réservé aux habitants du village. Le principe consiste en la mise aux enchères de lots de bois sur pied pour un usage personnel. Le bénéficiaire du lot doit ensuite effectuer la coupe, le débitage et le transport du bois aux dates indiquées. Les informations seront affichées sur les panneaux d'affichage devant la mairie et au square du 19 mars 1962, situé près de la scierie.



### Recensement militaire

### Des jeunes du village

Comme chaque année, **les jeunes du village qui fêtent 16 ans (naissance en 2004) doivent se présenter en mairie afin d'être recensés.** Pour effectuer la démarche, il suffit de se rendre à la mairie muni(e) d'une pièce d'identité en cours de validité, du livret de famille, ou le cas échéant un document prouvant la nationalité française.

Une attestation de recensement sera ensuite délivrée. Ce document est demandé pour se présenter aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, CAP...).

Si le recensement n'a pas été effectué, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

## Ordures ménagères

### Collecte une semaine sur deux

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la collecte des ordures ménagères s'effectuera, comme pour le tri sélectif, **une semaine sur deux** (voir le calendrier de collecte ci-joint).

Le SYMAT a analysé la fréquence de sorties des bacs sur notre commune et il s'est avéré que **78 % des habitants ne sortent leur bac d'ordures ménagères qu'une semaine sur deux**. Ainsi, dans la perspective de réduire les coûts de collecte, le SYMAT, qui va être impacté par l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale aux Activités Polluantes), souhaite limiter dans la mesure du possible la circulation des camions.

Concernant la déchèterie d'Horgues, la prise de rendez-vous pour s'y rendre devenue obligatoire durant ce deuxième confinement devrait être levée fin décembre. Cependant, ce dispositif pourrait être remis en place en 2021 selon l'évolution de la situation sanitaire.



## Culture

### Les émissions radio de la grainothèque

La grainothèque de la médiathèque de Lourdes vient jusqu'à vous en cette période particulière : des conférences autour du jardinage peuvent être écoutés sur Radio Graino. Les podcasts sont accessibles sur [www.bibliotheques.agglo-tlp.fr/radio-graino](http://www.bibliotheques.agglo-tlp.fr/radio-graino).

## VIE DU VILLAGE

### Basses cours

#### Des mesures de prévention pour lutter contre une épidémie

Afin de limiter la propagation des cas d'Influenza Aviaire, des mesures obligatoires incombent aux propriétaires de volailles et autres oiseaux domestiques. **Il est notamment demandé de restreindre la taille de leurs parcours et de les protéger à l'aide de filets aériens ou bien de les enfermer dans des bâtiments.** Vous pouvez trouver plus d'informations à ce sujet sur le panneau d'affichage de la mairie.

### Retour sur...

#### La cérémonie du 11 novembre



La traditionnelle cérémonie du 11 novembre revêtait cette année une dimension particulière en marquant le 100<sup>ème</sup> anniversaire du choix du soldat inconnu et rendait hommage à Maurice Genevois. Nous avons pu compter sur la présence fidèle de notre porte-drapeau, André Saint-Martin, ancien combattant.

### Festivités

#### Annulées en raison de la crise sanitaire

Malheureusement, **le repas des aînés ne pourra être maintenu cette année** en raison de la pandémie de COVID-19. Attentive au bien-être des seniors, la municipalité ne les oublie pas et un geste de solidarité et d'amitié sera fait. Les élus distribueront au domicile des aînés de notre village un panier gourmand de nos artisans locaux.

De même, nous sommes dans l'obligation d'annuler la traditionnelle cérémonie des vœux. Par ailleurs, la salle des fêtes restera fermée au public jusqu'à nouvel ordre.

**Le conseil municipal tient malgré tout à vous souhaiter de passer, dans la prudence, de bonnes fêtes de fin d'année.**



### État civil

#### Décès :

- Berthe Leroy veuve Natzmer le 28 octobre 2020
- Émile Lafaille le 3 novembre 2020
- Jean-François Jumère-Samère le 10 décembre 2020
- Yvette Liau veuve Fourtané le 10 décembre 2020

### Mairie

Accueil téléphonique du secrétariat  
au 05 62 45 92 28 :

Le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 10h à 12h

#### Ouverture de la mairie :

Le mardi de 14h à 16h et le jeudi de 18h à 20h

Le maire reçoit sur rendez-vous  
le samedi matin de 10h à 12h.

